COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PAVAGE GENERAL - ECHELLE 5000E

Val de Chaise - Faverges-Seythenex - Saint-Férréol

Version consolidée	
Elaboration du PLUi	Arrêté le 10/11/2015
	Approuvé le 20/10/2016
Modification simplifiée n°1	Approuvé le 13/07/2017
Révision allégée n°1	Arrêté le 18/07/2019
	Approuvé le 16/01/2020
Modification n°1	Approuvé le 16/01/2020
Modification simplifiée n°2	Approuvé le 16/01/2020

PIECE DU PLU

4.2.7

Citadnova

Limite administrative

ZONES URBAINES

- UA : Noyau historique de bourg
- UAd : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
- UAh : Noyau historique de village
- UAp : Grand patrimoine à vocation spécifique
- UApm : Zone urbaine à vocation principale d'habitation, d'équipements collectifs spécialisés dans les services de santé
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
- UBh : Zone urbaine récente à dominante résidentielle des hameaux
- UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
- UCp : Périmètre de captage en zone urbaine
- UE : Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- 1AUa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUa* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUb : zone d'urbanisation future à vocation dominante résidentielle
- 1AUb* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUbh : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à long terme
- 1AUe : zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
- 1AUe* : zone d'urbanisation future à vocation touristique
- 1AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
- 1AUX* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
- 2AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques à long terme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Secteur comportant une orientation d'aménagement thématique

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- Ap : Zone agricole à enjeux écologiques et/ou paysagers forts
- Aef : Zone agricole à enjeux forts
- Aef* : secteur permettant d'accueillir des constructions et installations nécessaires à l'activité de maraîchage et autorisant des activités de loisirs et l'accueil du public, sans la réalisation d'infrastructure lourde
- Ahp : Zone agricole d'alpage
- Apc : Périmètre de captage en espace agricole
- Ask : Zone agricole à destination de la pratique du ski
- Ac : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
- Ar : secteur où sont implantés des commerces et pour lesquels une évolution est possible
- N1A : Espace naturel sensible (Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique...)
- N1B : Espace naturel d'intérêt écologique et paysager permettant les évolutions agricoles et extension bâtie limitée
- Nl : Secteur naturel du lac d'Annecy
- Nhl : Secteur naturel de rivage
- Nca : Zone naturelle à destination de stockage des déchets
- Nca* : Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaïque
- Nf : secteur pouvant accueillir des constructions et installations liées à l'exploitation forestière
- Ng : Zone naturelle liée à l'accueil touristique des grottes de Seythenex
- Nj : Secteur naturel pouvant accueillir les loisirs et accueil du public sans infrastructure lourde
- Nj* : Secteur naturel du golf de Giez
- Nj** : Secteur naturel du plan d'eau de Marlens
- Np : Secteur d'activité économique piscicole en zone naturelle
- Npc : Périmètre de captage en zone naturelle
- Nr : Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
- Ns : Domaine skiable
- Nt : Camping et parc résidentiel de loisirs
- Nts : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski alpin
- Nts* : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski de fond*
- Nv : Zone naturelle liée à l'activité de vol libre
- NXa : Zone d'activité spécialisée : carrière
- NXa* : Zone d'activité spécialisée : carrière à l'arrêt

RISQUES NATURELS

- Zone soumise à un risque fort (PPRN)
- Zone soumise à un risque moyen (PPRN)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUTTES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

- Cours d'eau
- Espace de bon fonctionnement des zones humides
- Zones humides
- Espace Boisé Classé
- Jardins et balcons paysagers proteges au titre du L123-1-5-III-2
- Batiments à préserver
- Noyau ancien à préserver au titre du L123-1-5-III-2
- Haies et alignements d'arbres protégés au titre du L123-1-5 7°
- Patrimoine commun

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

- Secteur affecté par le bruit au titre du R.123-13-13
- Sentier à préserver

DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORAL

- Bande des 100m
- Espaces proches du rivage

AUTRES ELEMENTS

- Linéaire commercial à préserver
- Mise à jour des constructions
- Emplacement réservé
- Périmètre de mixité sociale du logement défini au L123-1-II 4°
- Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
- Terrain inconstructible au titre du L123-1-5-III-6
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N° de l'ER	Objet	Commune	Surface (m²)
5	Extension cimetière	Faverges-Seythenex	2232
6	Aire de lt des déchets	Faverges-Seythenex	2174
8	Aire de lt des déchets	Faverges-Seythenex	1234
16	Aménagement de carrefour routier	Faverges-Seythenex	1127
17	Aménagement de circulation douce	Faverges-Seythenex	512
27	Aménagement paysager du stationnement	Val de Chaise	655
31	Aire de lt des déchets	Val de Chaise	1111
32	Aménagement de cellule d'atterissement	Val de Chaise	1111
49	Déviation voirie	Val de Chaise	356
53	Création de voirie	Saint-Férréol	956
54	Aménagement de la voirie	Saint-Férréol	245
55	Création de trottoirs	Saint-Férréol	1600
94	Aménagement de voirie	Faverges-Seythenex	1600

NOTA : Concernant les plans, le tramage couleur fait foi et non l'étiquetage qui peut observer certains décalages dans quelques cas isolés